GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

BUREAU DES SOCIÉTÉS

AVIS DE NANTISSEMENT DE PARTS DE SOCIÉTÉ CIVILE

(D. N° 78.704 du 3 juillet 1978)

Inscription de nantissement est requise au Greffe du Tribunal de Commerce d' EPINAL

MENTION EN MARGE

colonne réservée au Greffe

Nom prénom domicile du débiteur	Monsieur Marcel Cyrille HOGNON, gérant de société, époux de Madame Carine Marie Bernard DEMANGEON, demeurant à THAON LES VOSGES (Vosges) 50 rue Kleber, Né à EPINAL (Vosges) le 5 juin 1975.
Nom prénom domicile du créancier	La Société dénommée **FINAMUR**, Société Anonyme au capital de 227.221.164,00 EUR, dont le siège est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) (FRANCE), 1/3, Rue du Passeur de Boulogne, identifiée au SIREN sous le numéro 340446707 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.
Forme et date de l'acte	En vertu d'un acte reçu par Maître Elisabeth GRANDMAIRE, substituant Maître François THESSIEUX, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à PARIS (1er), 16, rue des Pyramides, le 30 juin 2009, enregistré à la recette SIE DE PARIS 1er le 3 juillet 2009 bordereau 2009/17 case n°17, contenant notamment CREDIT BAIL IMMOBILIER et AFFECTATION A TITRE DE NANTISSEMENT.
	Accepté suivant acte de Me François THESSIEUX en date du 30 juin 2009 par Monsieur Marcel HOGNON agissant en qualité de gérant en qualité de gérant de la société dénommée **SCI MCH.**
Forme, raison sociale ou dénomination, siège social. N° RCS	La Société dénommée **SCI MCH**, Société Civile Immobilière au capital de 3.000,00 EUR, dont le siège est à THAON-LES-VOSGES (88150), 50 rue Kleber, identifiée au SIREN sous le numéro 512198599 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EPINAL.
Nombre et valeur nominale des parts sociales	Contenant affectation à titre de nantissement : les parts sociales dans la **SCI M.C.H.,** au capital de 3.000,00 euros, divisé en 30 parts sociales de CENT EUROS (100,00 EUR) chacune entièrement souscrites par les associés et réparties en proportion de leurs apports respectifs de la façon suivante : - Pour Monsieur Marcel HOGNON : 3 parts numérotées 28 à 30
Montant de la créance et conditions d'intérêt et d'exigibilité	A la sûreté et garantie du paiement de la somme de 1.250.000,00 € en principal et 250.000 € en accessoires soit un total de 1.500.000 € ; Ladite somme exigible le 30 juin 2024.
S'il y a lieu agrément par la société ou les associés	Ledit nantissement agrée par les associés de la société **SCI MCH.**

N° P.S 13
Volume
Nous, soussigné, GREFFIER du TRIBUNAL DE COMMERCE D EPINAL
CERTIFIONS qu'il a été déposé le 07/10/09
au GREFFE de ce tribunal
Un exemplaire de l'acte visé ci-contre le dit acte portant NANTISSEMENT sur
P/ le greffier

Le présent avis certifié sincère et véritable, le 11 septembre 2009

(Signature)

Me François THESSIEUX, Notaire Associé à PARIS
COUR D'APPEL